

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007-12-7

Date de Convocation :
12 décembre 2007

Nombre de délégués : 30
Présents : 21
Absents : 9
Votants : 21

**Objet : Convention
SVP**

L'an **deux mil sept**, le 19 décembre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

C. de Vimal ; J-L. Lorvellec ; P. Leromain ; D. Mélou ; E. Lefèbvre ; D. Costa ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; D. Pautrat ; M. Chassard ; B. Perrot ; B. Letellier ; J-C. Goyer ; G-R. Legeay ; C. Matelet ; Gambuto ; C. Matelet ; J-C Lavigne ; Y. Relier ; G. Maufrais ; P. Dumas ; T. François ; C. Deseyne ; D. Baubion

Etaient absents excusés : N. Liévens ; G. Vorimore ; J-C Lavigne

Etaient absents non suppléés : G. Bolac ; J. Segui ; J. Techer ; C. Boucher ; M. Maisons ; G. Fournier ; M. Maisons ; D. Chéron ; E. Gambuto

Pouvoirs : Néant

Vu la délibération n°2005-06-05 en date du 17 mai 2007 relative à une convention du service de conseil juridique SVP

Vu l'offre tarifaire 2007 de la société SVP de Saint Ouen (95)

Considérant l'intérêt mutuel de la commune de Chérisy, du Syndicat mixte du Pays Drouais et de la Communauté de Communes à partager l'accès aux services de conseil juridique de ladite société, avec son accord

Le Président propose ainsi de partager en accord avec le prestataire SVP déjà retenu pour cette mission, l'accès au service d'assistance juridique par téléphone, selon une convention d'une durée d'une année.

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Approuve la signature de la convention ci-annexée

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :